

4. Subventions

A l'unanimité le conseil municipal décide de voter les subventions suivantes et autorise Madame le Maire à les mandater.

- COS : 130€
- ADPEI80 : 95€
- ANBB : 5000€ (cc) + 594€
- Musculation : 150€ (cc)
- Football portugais : 400€ (cc)
- DSL : 150€ (cc)
- Olympique : 500€ (cc)
- Pétanque : 150€ (cc)
- Collège Alfred Manessier Flixecourt : 90€
- Pep80 : 90€

5. Régime indemnitaire – RIFSEEP

Madame le Maire rappelle les délibérations des 10 novembre 2015 et 22 mars 2016 mettant en place le RIFSEEP.

Il convient de les compléter pour les cadres d'emplois suivants :

- Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du Patrimoine.

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE <i>Référence réglementaire : arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application du décret 2014-513</i>		Montant annuel individuel maximum légal pouvant être réparti en l'IFSE et le CI (Pour mémoire)	
		Non Logé	Logé
Groupe 1	Encadrement de proximité d'usagers / sujétions / qualifications	12 600	8 350
Groupe 2	Exécution	12 000	7 950

- Cadre d'emplois des adjoints techniques ou agents de maîtrise

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUE OU AGENTS DE MAITRISE <i>Référence réglementaire :</i> <i>arrêté du 28 avril 2015 pris</i> <i>pour l'application du décret</i> 2014-513		Montant annuel individuel maximum légal pouvant être réparti entre l'IFSE et le CI (Pour mémoire)	
		Non Logé	Logé
Groupe 1	Encadrement de proximité d'usagers/sujétions/qualifications	12 600	8 350
Groupe 2	Exécution	12 000	7 950

A l'unanimité, le conseil municipal accepte d'intégrer ces cadres d'emplois et décide que le reste de la délibération du 10 novembre 2015 reste inchangé.

La présente délibération prendra effet au 01/01/2018.

6. Convention de subvention avec le Département pour la création d'une aire de camping-cars

A l'unanimité le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de subvention avec le Département concernant la création d'une aire de camping-cars.

Le Département apportera son soutien sous la forme d'une subvention de 54 780€ au maximum.

Questions diverses

- Madame le Maire informe l'assemblée que l'association Mieux Vivre l'Automne de sa Vie souhaiterait plutôt intégrer les locaux à l'étage de la Mairie plutôt que les anciens locaux qui demandent des travaux de réhabilitation et de mise aux normes.

A l'unanimité le conseil municipal accepte de louer les locaux de l'étage de la Mairie et décide de fixer le loyer à 200€ mensuel + 400€ de charges mensuelles.

Un bail sera établi avec l'association.

- Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur Julien FERTE a demandé par courrier de louer la parcelle dite « L'oseraie » pour y installer un rucher pour le printemps. Son projet est de réunir 3 expériences au sein d'une structure qui allie l'apiculture et la reconquête de l'environnement, l'insertion sociale et solidaire par le travail et la production raisonnée de

produits sains, locaux et solidaires. A l'unanimité le conseil municipal donne son accord pour la location de cette parcelle au tarif des jardins communaux soit pour 2017, 3.20€/are. Les agents techniques aideront Monsieur Ferté pour la pose de la clôture de la parcelle.

- Madame le Maire présente le bilan de Saint-Ouen Plage pour août 2017, préparé par Céline ANCIEUX. Le bilan n'est pas très positif pour 2017 dû en partie par le mauvais temps. Trop peu d'enfants ont fréquenté le site, par contre une majorité d'adultes était présente. Le sujet sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de conseil afin que chacun réfléchisse à l'opportunité de continuer cette activité de rue et de faire le point sur le changement de lieu.
- Madame Sauvé donne des informations concernant l'aire de jeux. Elle devra faire signer le bon de commande des jeux à Madame le Maire avant fin décembre pour une livraison en Mars 2018.
- Madame De Almeida donne des informations concernant le colis de Noël des seniors. Il est décidé par le conseil municipal vu le manque de participation à l'après-midi récréative que le colis sera distribué lors du marché de Noël le 10 décembre et il sera ajouté un bon pour une bûchette à prendre à la boulangerie.
- Madame le Maire informe l'assemblée que les travaux de la Cité Saint Jules et de la rue Pasteur sont terminés. Il reste les stationnements dont une place handicapée à faire près de la pharmacie. Les travaux de la rue Jean-Martin vont à leur tour démarrer.
- M. Carle signale des problèmes de fuite en toiture aux écoles. L'entreprise Larcher interviendra rapidement. Il indique également que le cinéma va être repeint entièrement à l'extérieur.
- Madame le Maire informe l'assemblée que suite à la création du poste d'ATSEM en juin, un recrutement par mutation a été fait et l'agent prendra son poste à l'école maternelle le 1^{er} octobre 2017.
- La lettre de remerciement du Souvenir Français pour la subvention est lue à l'assemblée.
- Madame le Maire informe l'assemblée que le gouvernement ne renouvelle pas une grande partie des contrats aidés.
- M. Martins informe que les travaux d'électricité à la Salle des Sports sont terminés. L'APAVE passera effectuer le contrôle. La peinture de la salle sera à faire avant fin octobre.
- Mme Dupont souhaite qu'on insère un article pour les maisons fleuries dans le petit Saint-Ouennais.
- Mme Sauvé souhaiterait que l'on prenne les panneaux pour passage piétons de l'ancienne école Notre Dame pour les mettre à l'école Manessier.

- Mme De Almeida donne le calendrier des prochaines manifestations du Comité des Fêtes :
 - 30 septembre-Soirée Américaine
 - 3 novembre-Gospel
 - 16 novembre-Soirée Beaujolais
 - 10 décembre-Marché de Noël.

Pour la cérémonie du 11 novembre, la société de Musique ne participera pas, il faudra voir avec les fanfares des autres communes.

- Madame le Maire fait un point sur le projet de l'ancienne école Notre Dame et une première copie a été remise par l'architecte.

L'étude se fera ultérieurement avec le conseil municipal mais en attendant Madame le Maire recherche les subventions possibles.

- Madame le Maire informe l'assemblée que la manifestation « Nettoyons la Nature » aura lieu le 23 septembre. Elle donne rendez-vous aux volontaires à 10h en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le Maire,

Les membres présents,